

COMMUNIQUÉ

Canadian Union of Postal Workers
Syndicat des travailleurs et travailleuses des postes

377 rue Bank st. Ottawa K2P 1Y3 (613) 236-7238 (613) 563-7861 (fax)

Le STTP demande au gouvernement de protéger sans tarder les travailleurs et travailleuses de l'économie des petits boulots

Pour diffusion immédiate

Le 11 mai 2020

OTTAWA – Le lundi 11 mai sera la dernière journée de travail des livreurs et livreuses de Foodora, puisque l'entreprise se retirera officiellement du marché canadien. Le Syndicat des travailleurs et travailleuses des postes (STTP) exige que Foodora assume ses responsabilités d'employeur, et demande l'intervention immédiate du gouvernement fédéral pour protéger les travailleurs et travailleuses de l'économie des petits boulots et assurer aux livreurs et livreuses, y compris ceux qui sont sans papiers, une indemnité de départ et un soutien du revenu suffisant.

Foodora compte plus de 1 300 livreurs et livreuses à vélo ou en auto dans la région du Grand Toronto et plus de 3 000 dans l'ensemble du Canada. Depuis le début de la pandémie de la COVID-19, Foodora a fait preuve de mépris à l'égard de ses travailleurs et travailleuses qui assurent pourtant des services essentiels de livraison. Elle n'a jamais pris de mesures de protection pour assurer leur sécurité, si ce n'est des mesures de distanciation « facultatives » au moment de la livraison. Les travailleurs et travailleuses n'ont jamais eu droit à de l'équipement de protection individuelle, même lorsqu'ils livraient aux clients des médicaments contre le rhume et la grippe.

« L'économie des petits boulots montre sa vraie nature. Les employeurs peuvent ficher le camp sans aucune conséquence. Toutefois, le combat n'est pas terminé, et Foodsters United prendra tous les moyens nécessaires pour protéger les livreurs et livreuses de Foodora. Il demandera au gouvernement de voir à ce que ces travailleurs et travailleuses ne soient pas pénalisés sur le plan financier », explique Ivan Ostos, un livreur militant.

Delivery Hero, riche multinationale et société mère de Foodora, a presque doublé ses revenus comparativement à l'année dernière. Elle s'en est vantée le lendemain même où Foodora annonçait son retrait du marché canadien en raison de prétendues difficultés financières. Foodora doit plus de 4,7 millions de dollars aux propriétaires d'entreprise et aux créanciers canadiens, y compris l'Agence du revenu du Canada et la Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail. Delivery Hero fait aussi partie des créanciers à qui Foodora doit un joli montant. Les travailleurs et travailleuses, par contre, ne figurent pas sur la liste des créanciers.

La décision de Foodora de quitter le Canada survient au milieu d'une pandémie mondiale et deux mois après l'obtention, par ses travailleurs et travailleuses, du droit de se syndiquer, une première au Canada dans l'économie des petits boulots. Le STTP demande au gouvernement

canadien de prendre les mesures qui s'imposent pour éviter que la multinationale ne se soustrait à ses obligations envers ses travailleuses et travailleurs canadiens.

« Le gouvernement fédéral a un rôle à jouer dans les procédures de faillite au Canada – il peut et il doit insister pour que les livreurs et livreuses reçoivent une pleine indemnité de départ. Il doit donner aux travailleurs et travailleuses de l'économie des petits boulot un accès à toutes les mesures de soutien du revenu », soutient Jan Simpson, présidente nationale du STTP.

Parmi les travailleurs et travailleuses de Foodora, certains font partie des plus vulnérables au pays. La précarité du marché de l'emploi les pousse à travailler le plus grand nombre d'heures possible pour toucher à la fin de la semaine un chèque suffisant pour nourrir leur famille. Tous se retrouvent sans indemnité de départ, puisque Foodora continue de les considérer comme des « entrepreneurs indépendants » malgré la décision de la Commission des relations de travail de l'Ontario qui leur octroie le statut d'entrepreneurs dépendants. En ce moment, les livreurs et livreuses de Foodora ne sont pas admissibles au Programme de protection des salariés du gouvernement fédéral, à moins que le ministre du Travail ne reconnaîsse que leur classification est erronée. Il faut que, pendant la pandémie, le gouvernement du Canada accorde aux livreurs et livreuses de Foodora un accès aux prestations d'urgence. Foodora et Delivery Hero ont honteusement exploité la vulnérabilité des travailleurs et travailleuses à faible revenu, des nouveaux arrivants et des étudiants, et ces entreprises tentent maintenant de fuir leurs responsabilités.

-30-

Pour obtenir de plus amples renseignements et fixer une entrevue, communiquez avec : Ibtihal Yaaqoubi, service des communications du STTP, media@cupw-sttp.org.